

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le samedi 16 novembre 2019 se tient à 14 h à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance extraordinaire du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Steeve Fortier, maire suppléant	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Rafael Lambert, responsable de la géomatique et des technologies, est présent.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame Diane Turgeon, mairesse de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, est absente.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance. L'avis de convocation a été notifié, tel que requis par l'article 153 du Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2.0

ORDRE DU JOUR

2019-198

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 **ENVIRONNEMENT**
 - 4.1 INTENTION DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE – TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES
 - 4.2 INTENTION DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE – TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
 - 4.3 OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTION DE MURS POUR L'ÉQUIPEMENT DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (DAB)
 - 4.4 ENTENTE – RÉCUPÉRATION FRONTENAC
- 5.0 **DÉVELOPPEMENT (SDEG)**
 - 5.1 ENGAGEMENT – AGENT DE DÉVELOPPEMENT
- 6.0 **PROJETS SPÉCIFIQUES**
 - 6.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
 - Appel de projets Régions branchées
- 7.0 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 7.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020
- 8.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 9.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2019-199

SÉANCE SUSPENDUE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance soit suspendue, il est 14 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-200

REPRISE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance soit reprise, il est 15 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0	ENVIRONNEMENT
-----	---------------

4.1

INTENTION DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE – TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Ce sujet est reporté.

4.2

INTENTION DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE – TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Ce sujet est reporté.

4.3

OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTION DE MURS POUR L'ÉQUIPEMENT DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (DAB)

2019-201

OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTION DE MURS POUR L'ÉQUIPEMENT DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (DAB)

ATTENDU QUE la MRC du Granit a entrepris, en 2018, des travaux de réparation de l'équipement servant à traiter les boues de fosses septiques du territoire;

ATTENDU QUE la majorité des travaux ont été effectués;

ATTENDU QU'il y a lieu de construire 2 murs permettant de protéger l'équipement servant à traiter les boues de fosses septiques du territoire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires engage les constructions PRL inc. pour effectuer les travaux de construction de 2 murs permettant de protéger l'équipement servant à

traiter les boues de fosses septiques du territoire, et ce, pour un montant de 63 150 \$ plus taxes.

QUE ce montant soit pris à même le financement convenu dans la résolution no 2019-148.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4

ENTENTE – RÉCUPÉRATION FRONTENAC

2019-202

OUVERTURE DE L'ENTENTE – RÉCUPÉRATION FRONTENAC

ATTENDU QUE la MRC du Granit a une entente de gré à gré avec Récupération Frontenac inc. de Thetford Mines visant le traitement des matières recyclables amassées sur son territoire, et ce, depuis 2004;

ATTENDU QU'en août 2016, la MRC du Granit a renouvelé à nouveau son entente de gré à gré avec Récupération Frontenac pour le traitement de ses matières recyclables jusqu'au 31 décembre 2022, et ce, toujours avec l'autorisation du ministre des Affaires municipales en vertu de l'article 938.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la présente entente prévoit des frais de 2,50 \$ / Tonne métrique (TM);

ATTENDU QU'en octobre dernier Récupération Frontenac a fait parvenir un document à la MRC du Granit expliquant que les coûts chargés ne permettaient plus la continuité de ses opérations et la viabilité de l'entreprise;

ATTENDU QUE Récupération Frontenac demande à la MRC du Granit d'ouvrir son entente et d'accepter un taux de traitement de 55 \$ / TM, et ce, à compter de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'ouvrir l'entente en vigueur avec Récupération Frontenac;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a analysé la demande de Récupération Frontenac;

ATTENDU QUE la comparaison de divers sites permet de constater que l'augmentation des prix est comparable d'une entreprise à l'autre;

ATTENDU QUE malgré la hausse, Récupération Frontenac affiche un coût moins élevé qu'ailleurs au Québec;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la MRC du Granit accepte d'ouvrir l'entente en vigueur qui le lie à Récupération Frontenac inc. pour le traitement de ses matières recyclables jusqu'au 31 décembre 2022 de manière à accepter un taux de 55 \$ / TM, et ce, à compter de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'autoriser la MRC du Granit à ouvrir l'entente avec Récupération Frontenac pour accepter un montant de 55 \$ /TM.

QUE le conseil de la MRC du Granit demande à Récupération Frontenac inc. de reconnaître la participation de la MRC dans l'éventualité d'une diminution du prix de traitement.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest et Récupération Frontenac, monsieur André Junior St-Cyr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0 ENVIRONNEMENT

5.1

ENGAGEMENT – AGENT DE DÉVELOPPEMENT

2019-203

ENGAGEMENT – AGENT DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande la candidature de madame Sophie Dorval à titre d'agente de développement local;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit recommande aussi sa candidature;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme l'engagement de madame Sophie Dorval à titre d'agente de développement local, et ce, à compter du 18 novembre 2019.

QUE son salaire soit celui de la classe D prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

6.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

Monsieur Rafael Lambert explique aux maires que le projet exploratoire pour lequel la MRC voulait faire un appel de projets via un télécommunicateur a été nommé Régions branchées. Il ajoute que l'appel de projets devait être la semaine prochaine et qu'il a été repoussé au 6 décembre. Il poursuit en informant les maires de quel télécommunicateur a un intérêt ou non pour un dépôt. Des questions sont posées en lien avec le territoire admissible à ce nouveau programme. Une carte des hexagones indiquant les secteurs admissibles sera envoyée aux maires à leur demande.

Des discussions ont lieu en lien avec différents modèles de projets de desserte et les questions qu'il faudra se poser dans un avenir prochain. Il est convenu que des discussions aient lieu au comité Internet en lien avec des propositions de modèles d'affaires avec du financement par municipalité. Il est aussi souligné que dans ce contexte, un atelier de travail concernant les projets de couverture Internet de certaines municipalités avec leur participation financière serait intéressant pour les autres municipalités de manière à échanger sur les coûts et les implications que cela peut représenter pour une municipalité.

7.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

2019-204**PROJET D'UN STAGIAIRE – PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

ATTENDU QUE le gouvernement oblige les MRC à mettre en œuvre un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU QUE l'élaboration d'un PRMHH nécessitera beaucoup de temps ressource;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a présenté au conseil des maires un projet pour l'embauche d'un ou d'une stagiaire pendant la saison estivale 2020;

ATTENDU QUE le financement de la MRC du Granit pour le projet de la ressource a été présenté aux maires;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte le projet d'embauche d'un ou d'une stagiaire pendant la saison estivale 2020 de manière à aider à l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte qu'un montant de 10 000 \$ soit pris à même les sommes disponibles aux revenus des redevances sur les ressources naturelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-205**PROJET RESSOURCE LOISIR – STRUCTURE ET COOPÉRATION**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a présenté au conseil des maires un projet pour l'embauche d'une ressource en loisir pour une durée de 3 ans, laquelle aura comme mandat la mise en œuvre de la planification stratégique loisir;

ATTENDU QUE le Conseil sport loisir de l'Estrie s'est engagé pour un financement de 20 000 \$ par année pour une durée de 3 ans;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit a recommandé le projet et s'est engagé pour un financement de 12 500 \$ par année pendant les 3 ans du mandat;

ATTENDU QUE le financement de la MRC du Granit pour le projet de la ressource loisir a été présenté aux maires;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte le projet d'embauche d'une ressource loisir pour une durée de 3 ans, laquelle aura comme mandat la mise en œuvre de la planification stratégique loisir.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte qu'une quote-part d'un montant de 5 000 \$, soit prélevée sur la même base que la quote-part loisir en ajoutant 7 % aux municipalités de Frontenac, Lambton et Lac-Mégantic, lesquelles un montant fixe établi pour la quote-part.

QUE le projet soit conditionnel au partenariat financier du Conseil sport loisir de l'Estrie pour une durée de 3 ans, et ce, à raison de 20 000 \$ par année.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte qu'un montant de 12 500 \$ soit pris à même les fonds disponibles au FDT région 05 et autres pour une durée de 3 ans.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la MRC du Granit pour signer une entente de 3 ans avec le Conseil sport loisir de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

9.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-206

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil des maires du 16 novembre 2019 soit levée, il est 15 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 16 octobre 2019, et ce pour les résolutions 2019-201, 2019-203, 2019-204 et 2019-205.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale